Val d'Oise tremplin accompagne les jeunes de 18 à 30 ans

Le Département du Val d’Oise lance Val d’Oise Tremplin, un dispositif qui vise à offrir à tous les jeunes de 18 à 30 ans une égalité des chances dans la réussite de leur parcours scolaire ou de formation avant d’entrer dans la vie professionnelle. Il s’agit véritablement de lever les freins vers l’autonomie et l’épanouissement professionnel.

Qui peut bénéficier de Val d'Oise Tremplin ?

Toute personne remplissant ces deux conditions :

- Être âgé de 18 à 30 ans au moment du dépôt de la demande ;
- Avoir (ou être rattaché) à un avis d’imposition avec une adresse en Val d’Oise.

Qu'est-ce que je peux financer ?

- **Mon permis de conduire,** si j’ai déjà le code de la route et si je ne peux pas bénéficier de l’aide au permis de la Région Île-de-France ;
- **Ma formation ou mes études supérieures**, ainsi que les frais annexes (ordinateur, frais de repas, etc) ;
- **Une mobilité internationale** dans le cadre de mes études ;
- **L’achat d’un véhicule** (motorisé ou non) ;
- Si je souhaite ouvrir mon **entreprise** et qu’elle n’est pas encore créée, je peux bénéficier d’une **aide à l’achat de matériel.**

Quel est le montant de l'aide ?

Pour les demandes concernant le permis de conduire, l’achat de véhicule ou la création d’entreprise :

- Montant maximum de 1 000 € ;
- J’ai un an pour finaliser mon projet.

Pour le financement d’une formation, d’études (et de ses frais annexes) ou un projet de mobilité internationale :

- Montant maximum de 2 000 €.

Comment déposer une demande ?

Pour tout dépôt de dossier, rendez-vous sur valdoise.fr /vo-tremplin ! Chaque dossier sera ensuite examiné lors d’un comité et les réponses seront données par mail.

Le dépôt des candidatures est ouvert toute l’année.

Contact

Numéro vert : 0 800 88 10 14 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)

Documents
Réglement Val d'Oise Tremplin
Liens utiles
Val d'Oise Tremplin accompagne les jeunes de 18 à 30 ans